



## Naissance d'un enfant au Cameroun de parents mariés: Inscription dans le registre suisse de l'état civil

---

02.08.2023

### Documents à soumettre

---

#### Enfant :

- L'original de l'acte de naissance (+ 4 photocopies couleur)
- Passeport valable (+ 2 photocopies couleur)
- Une photo passeport actuelle
- Si vous possédez un certificat de famille suisse (anciennement livret de famille) et souhaitez le mettre à jour, veuillez également remettre l'original à votre représentation.

#### Parents:

- Photocopie de l'acte de mariage original
- Certificat relatif au domicile actuel, établi par l'office d'état civil du domicile (+ 3 photocopies)
- Passeport valable et si applicable un permis de séjour

Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

**Les documents originaux sont à déposer auprès de l'Ambassade.** Ils seront resitués après finalisation du dossier.

Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Traduction

---

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

## Vérification approfondie

En règle générale, les actes d'état civil étrangers à soumettre doivent passer par une vérification approfondie de leur authenticité par un avocat-conseil de la représentation. A cette fin, veuillez remettre à la représentation suisse ce qui suit:

- formulaire de déclaration concernant la vérification volontaire de documents d'état civil étrangers, dûment daté et signé (document remis le jour du dépôt du dossier à l'Ambassade)
- avance de frais pour le mandat de vérification approfondie à un avocat-conseil de la représentation suisse. Un éventuel solde sera restitué avec un décompte exact. L'avance peut être versée :

**Soit au Cameroun : XAF 700'000.-** payable au guichet de l'Ambassade de Suisse à Yaoundé ;

**Soit en Suisse : CHF 1'100.-** par versement bancaire au :  
Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Freiburgstrasse 130, 3003 Berne,  
compte postale 30-197-2, IBAN CH09 0900 0000 3000 0197 2, SWIFT/BIC POFICHBEXXX,  
en indiquant : **YAOUNDÉ & les noms de la personne bénéficiaire.**

Des documents supplémentaires pourront être requis, selon le résultat de l'expertise ou selon les exigences des autorités compétentes en Suisse.

**Les procédures d'état civil sont relativement longues, il faut compter au minimum 12 mois sur place au Cameroun à partir de la date de dépôt du dossier complet.**

Le résultat de cette vérification ne lie dans aucun cas l'autorité d'état civil suisse compétente dans sa décision.

## Emoluments

Suisse : L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Cameroun :

Dans le cas d'une transmission sans vérification approfondie, des frais de port (XAF 3500, frais variable) seront encaissés par l'Ambassade de Suisse en espèce au guichet pour la transmission du dossier aux autorités suisses. Si une vérification approfondie est effectuée, des frais liés au traitement du dossier seront débités de l'avance de frais déposée par l'Ambassade de Suisse.

## Dépôt du dossier – prise de rendez-vous

**Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous uniquement.** Pour prendre rendez-vous, envoyez un e-mail avec des copies scannées des passeports des personnes concernées à l'adresse email [yaounde.etatcivil@eda.admin.ch](mailto:yaounde.etatcivil@eda.admin.ch)

## Informations supplémentaires

**Lors du dépôt du dossier complet, l'enfant doit être présent.**

Seul un dossier complet sera accepté.